

CHIFFRES 2016

Le mot de la présidente

Anne Guérin

2016, L'ANNÉE D'UN DOUBLE RECORD HISTORIQUE : CELUI DES ENTRÉES ET CELUI DES SORTIES DE LA COUR

Avec 4 294 entrées nettes (contre 4 068 en 2015) et le palier des 4 000 affaires une nouvelle fois franchi, la tendance de croissance continue des affaires portées devant la cour de Bordeaux se confirme à un rythme (6,15 % sur la moyenne des années 2010 à 2015) qui ne se dément pas d'année en année.

En rendant 4 013 arrêts et ordonnances, la cour de Bordeaux a enregistré un autre record historique, celui des affaires jugées par elle, et ce résultat est d'autant plus remarquable qu'il faut remonter à 2008 pour trouver un volume de sorties équivalent (3 940), réalisé avec un effectif de magistrats supérieur de 7 (38) à celui qui est le sien aujourd'hui.

En dépit des efforts accomplis par l'ensemble de ses composantes, la cour de Bordeaux, confrontée à la pression constante des contentieux qui lui sont soumis, ne parvient pas – et ce, pour la septième année consécutive – à équilibrer les entrées par les sorties. Il en résulte une nouvelle dégradation du taux de couverture (93,46 %), qui entraîne mécaniquement un alourdissement des stocks (4 118), même si la part des affaires de plus de 2 ans (76) reste contenue à 1,85 % ainsi que le délai prévisible moyen de jugement stabilisé à 1 an et 9 jours.

Retrouvez le bilan de la juridiction administrative et l'actualité de la cour administrative d'appel sur : <http://bordeaux.cour-administrative-appel.fr/>

4 294

affaires enregistrées, soit une hausse de 5,6 % par rapport à 2015

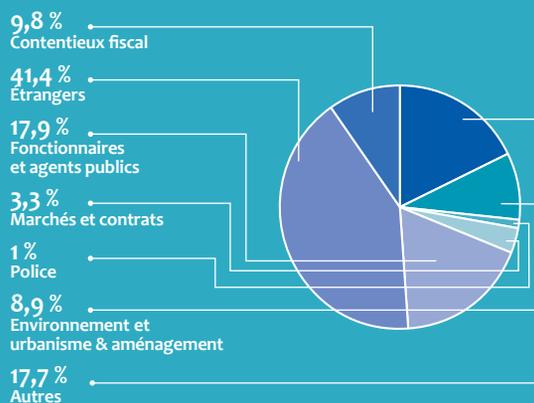
4 013

affaires jugées, soit une hausse de 13 % par rapport à 2015

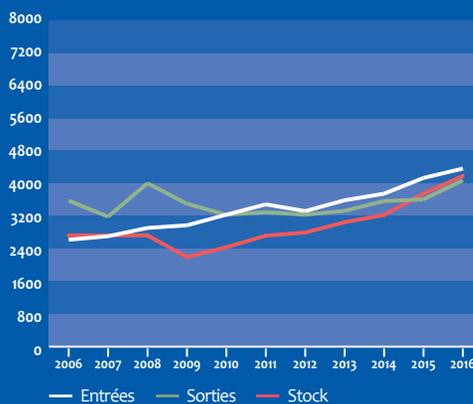
1a9j

est le délai prévisible moyen de jugement, soit une hausse de 34,7 % de 2006 à 2016

RÉPARTITION DES AFFAIRES JUGÉES PAR TYPE DE CONTENTIEUX



NOMBRE D'AFFAIRES EN DONNÉES NETTES*



* Les données nettes correspondent à l'ensemble des requêtes, déduction faite de celles qui présentent des questions identiques en fait et en droit.